

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 24 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le **24 février**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 février par Madame le Maire Eliane COGNOT, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

**Etaient Présents** : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON (a reçu procuration de Dorothée GALOPIN), Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Michèle BERTRAND), Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Jean-Luc LAUVERJAT), Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Dominique DE WILDE), Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Dominique DENIS), Sophie MALGOURIS, Guy BENTEIO, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Jean-Luc LAUVERJAT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Dominique DE WILDE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Dorothée GALOPIN (a donné procuration à Bernadette CORJON), Dominique DENIS (a donné procuration à Philippe MOREAU), Michèle BERTRAND (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD)

**Absent** : Francis PERRIER

Raul DA SILVA BRAS est nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 20 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Les pêches de sauvegarde aux étangs (les 10 et 14 février dernier) et l'opération de vidange des plans d'eau se sont bien déroulées. Le SIVLO remercie l'ensemble des participants (élu, personnel, fédération de pêche) pour leur investissement dans ces opérations. Un remerciement tout particulier à Stéphane, des ST, présent les deux jours de la pêche de sauvegarde et dont l'aide a été très précieuse...
- Les classes de Mme Presles et de Mme Lartigues qui partent en classe découverte à la montagne ont transmis un courrier et des dessins de remerciements au Conseil Municipal pour la participation financière de la Commune.
- Les travaux de la rue de Varennes s'achèvent, avec la mise en double sens effective. Les coussins berlinois seront posés le mercredi 08 mars par les services techniques, après le passage de la course cycliste Paris-Nice.
- La course cycliste Paris-Nice passera dans le centre-bourg le 06 mars entre 14h45 et 15h15. En venant de Varennes, l'itinéraire emprunté est le suivant : route de varennes, rue de varennes, rue Aristide Briand (en sens interdit), rue du 11 novembre, et sortie vers Châtillon-Coligny.
- A compter du 02 mars, seules les communes équipées du dispositif de recueil pour les passeports seront habilitées à traiter les dossiers de demande de carte d'identité. Dans notre secteur, seule la commune de Châtillon-Coligny, ancien chef lieu de canton est équipée du dispositif de recueil. Des courriers ont été adressés en Préfecture, en Sous-préfecture et à destination de M. le Sénateur, afin de déplorer cette nouvelle organisation, solliciter un dispositif de recueil pour ne pas perdre ce service de proximité, en mettant en avant le volume de dossiers traités par les services (plus qu'à Châtillon-Coligny), l'éloignement des communes pourvues de dispositif de recueil, et la position centrale de Nogent entre Montargis et Gien. A noter que l'AMF a sollicité un report de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation auprès des services gouvernementaux. Suite à notre courrier, Monsieur le Sénateur nous a informés qu'il avait également interpellé la Préfecture et la Sous-préfecture.

- Le Jeudi 02 mars à 16h, M. Néraud, Vice-président du Conseil Départemental, viendra visiter la médiathèque communale, et sera en principe accompagné par M. Saury, Président du Conseil Départemental.
- Le bureau d'études mandaté pour la mise à jour du plan du cimetière intervient actuellement, et devrait transmettre sous 15 jours un premier relevé topographique des concessions.
- Un député du Loiret nous a adressé un courrier pour exprimer son inquiétude quant à une éventuelle fermeture de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly, dans le cadre de la réduction de la part du nucléaire en France, et nous a transmis une pétition à signer si nous le souhaitons.
- La SNCF nous a informé que, dans le cadre de la mise en service de la nouvelle tour de contrôle ferroviaire de Paris Gare de Lyon les 18 et 19 mars prochain, aucun train ne circulera au départ et à l'arrivée des gares de Paris Gare de Lyon et de Paris Bercy, du vendredi 17 mars minuit au dimanche 19 mars minuit. Les fréquences de train seront donc allégées et les circulations redirigées vers d'autres gares franciliennes.
- L'Agence nationale des fréquences, en charge notamment de la TNT, nous a alerté que le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférence avec la TNT. Des autorisations de bandes de fréquence ont été accordées récemment à des opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G. Ces bandes de fréquence sont très proches de celle utilisée pour la TNT, ce qui est susceptible de provoquer des perturbations ponctuelles de réception de la TNT pour les téléspectateurs la recevant par antenne râteau.

## **INTERCOMMUNALITE**

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 07 mars prochain.

Des bureaux d'études travaillent actuellement sur les possibilités de transferts des compétences scolaires et/ou périscolaires (bâtiments et/ou services). La CC a sollicité les communes pour réaliser un état financier et organisationnel de leurs services scolaires et périscolaires.

## **DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire**

Madame le Maire donne lecture des principales décisions financières :

- Réparations diverses des véhicules communaux (Kangoo ST, Master ST, Partner PM, tracteur New Holland) pour un montant de 5 201.09 euros
- Réalisation des diagnostics amiante et plomb pour les bâtiments communaux, DEFIM pour un montant de 5 040 euros
- Changement d'une pompe de circulation du chauffage à l'école élémentaire, Ch. Clair pour un montant de 4 622.56 euros

Trois consultations sont en cours :

- Prestation de balayage mécanique de la voirie, en groupement de commandes
- Entretien des espaces verts communaux
- Maîtrise d'œuvre pour le projet de parking en centre-bourg

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Budget principal / Compte de Gestion 2016**

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 21 février 2017, expose que le compte de gestion 2016 établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

#### **Résultats budgétaires de l'exercice**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Recettes</b>	799 035.16 €	2 146 598.36 €
<b>Dépenses</b>	511 834.83 €	1 842 447.77 €
<b>Résultat</b>	287 200.33 €	304 150.59 €

## Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture exercice 2016
<b>Investissement</b>	206 073.23 €	0.00 €	287 200.33 €	493.273.56 €
<b>Fonctionnement</b>	841 320.14 €	430 834.77 €	304 150.59 €	714 635.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal 2016.

### 2/ Budget principal / Compte administratif 2016

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 21 février 2017, donne lecture du compte administratif 2016 du budget général.

Madame le Maire, Eliane COGNOT, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	799 035.16 €	511 834.83 €
Résultat cumulé :	493 273.56 €	
Restes à réaliser		65 136.10 €
<u>Fonctionnement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	2 146 598.36 €	1 842 447.77 €
Résultat cumulé :	714 635.96 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget principal.

Au cours des débats, Monsieur Philippe Moreau et Madame Bernadette Corjon évoquent l'augmentation significative des frais d'électricité (+ 10 000 euros). Il est évoqué l'augmentation du taux de la taxe finale de consommation électrique, décidé par le Conseil Municipal en 2015. Un tableau comparatif des bâtiments a été établi, certains sites (mairie, services techniques, pôle sportif) ont une augmentation significative des coûts d'électricité. Une ventilation sur la base de la consommation sera réalisée en 2017 pour pouvoir réaliser une analyse plus fine.

A la demande de M. Jean-Marc Secqueville, il est précisé que le compte relatif aux vêtements de travail est variable en fonction des années, en raison des dates de renouvellement des équipements des services prévues dans le règlement intérieur du personnel.

A la demande de Mme Monique Piot, il est rappelé la signification du FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

### 3/ Budget Eau et Assainissement / Compte de Gestion 2016

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 21 février 2017, expose que le compte de gestion 2016 établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

#### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Exploitation
<b>Recettes</b>	179 679.40 €	128 160.37 €
<b>Dépenses</b>	275 987.80 €	91 904.56 €
<b>Résultat</b>	- 96 308.40 €	36 255.81 €

## Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture exercice 2016
<b>Investissement</b>	40 956.57 €	0.00 €	- 96 608.40 €	- 55 351.83€
<b>Exploitation</b>	73 159.54 €	0.00 €	36 255.81 €	109 415.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2016.

### 4/ Budget Eau et Assainissement / Compte administratif 2016

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 21 février 2017, donne lecture du compte administratif 2016 du budget Eau et Assainissement.

Madame le Maire, Eliane COGNOT, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	179 679.40 €	275 987.80 €
Résultat cumulé :	- 55 351.83 €	
Restes à réaliser	476 730.40 €	43 000.00 €
<u>Exploitation</u>	Recettes	Dépenses
Réalisées	128 160.37 €	91 904.56 €
Résultat cumulé :	109 415.35 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Eau et Assainissement.

Au cours des débats, à la demande de Madame Monique Piot, il est précisé que les restes à réaliser 2016 en recettes d'investissement correspondent aux soldes des subventions du Conseil Départemental du Loiret et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie obtenues pour la station d'épuration. Pour percevoir ces soldes, il convient de fournir un certain nombre de documents attestant d'une part du bon fonctionnement de la station (expertise technique, expertise du dispositif d'autosurveillance), d'autre part de l'achèvement des travaux (décompte financier général et définitif).

### 5/ Subventions aux associations 2017

#### 5-1/ Subventions aux associations

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la commission Finances qui s'est réunie avec les membres de la Commission Associations le 10 février 2017, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2017.

<u>Associations sportives</u>	
Fraternelle Nogentaise .....	7 500.00 €
Judo-Club Nogent .....	3 500.00 €
Gymnastique .....	300.00 €
Tennis .....	960.00 €
A.S. Collège Becquerel .....	140.00 €
Carpe Nogentaise .....	2 820.00 €
Union des Pêcheurs en compétition .....	450.00 €
La savate nogentaise .....	200.00 €
Badminton .....	300.00 €
Self Défense .....	140.00 €

Pétanque .....	300.00 €
Cowboy Country .....	140.00 €
Futsal Club .....	140.00 €
Rando des Rivières .....	190.00 €
<b><u>Associations culturelles</u></b>	
Union musicale .....	1 680.00 €
M.L.C. ....	600.00 €
<b><u>Associations sociales et patriotiques</u></b>	
UNCAFN .....	290.00 €
Amicale des Retraités .....	140.00 €
Union des Retraités UNRPA .....	120.00 €
Papillons Blancs Montargis (50 € par jeune) .....	250.00 €
Aide à domicile personnes âgées .....	2 400.00 €
Soins infirmiers à domicile .....	400.00 €
<b><u>Autres</u></b>	
Coopérative école élémentaire .....	1 000.00 €
Coopérative école maternelle .....	800.00 €
Parents d'élèves APE .....	140.00 €
AMBL .....	140.00 €
Alliance franco-portugaise .....	140.00 €
Voyages scolaires (50 € par collégien ou lycéen et par an)	200.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions 2017 aux associations, telles qu'indiquées ci-dessus.

Au cours des débats, à la demande de Madame Monique Piot qui souligne le travail réalisé par l'Office de Tourisme en matière d'organisation de manifestations locales et leurs recettes qu'il convient de reverser à l'association, il est précisé que la subvention sera étudiée lors de la réunion du conseil municipal au mois de mars. Ils y a un certain nombre d'interrogations relatives au devenir de la structure, issues du transfert de la compétence développement touristique à la Communauté de Communes. Madame Gratiane Des Dorides précise que la commission communautaire Développement culturel et touristique va bientôt se réunir et devrait permettre d'obtenir des éléments de réponse sur l'exercice de la compétence tourisme par la communauté de communes. Madame le Maire précise qu'un bilan financier détaillé doit être fourni prochainement par l'association.

#### 5-2/ Subventions 2017 au Comité de Jumelage

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la commission Finances qui s'est réunie avec les membres de la Commission Associations le 10 février 2017, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2017 au Comité de Jumelage.

Madame Maryse TRIPIER, membre du bureau de l'association du Comité de Jumelage, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'attribution des subventions 2017 à l'association du Comité de Jumelage :

- 1 000 euros de subvention de base
- 5 000 euros si le projet de jumelage avec Remetea (Roumanie) aboutit

Au cours des débats, à la demande de Monsieur Jean-Luc Picard, Mesdames Bernadette Corjon et Maryse Tripier précisent que les 5 000 euros seront versés au comité de jumelage si le projet de jumelage avec Remetea aboutit, et qu'il s'agit d'une avance de trésorerie permettant de conduire le projet. En effet, le comité de jumelage dépose une demande de subvention européenne, qui ne sera versée à l'association qu'une fois l'activité réalisée.

### 5-3/ Subvention 2017 à l'association Les Joyeux Bénévoles

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la commission Finances qui s'est réunie avec les membres de la Commission Associations le 10 février 2017, donne lecture de la proposition de subvention pour l'année 2017 à l'association Les Joyeux Bénévoles.

Madame Annie GREGOIRE, membre du bureau de l'association Les Joyeux Bénévoles, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'attribution de la subvention 2017 à l'association Les Joyeux Bénévoles, pour un montant de 470 euros.

### **6/ Construction d'une école maternelle / Lancement de la procédure de consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mandat 2014-2020 relatif à la construction d'une école maternelle, sur le site de l'école élémentaire, situé rue de Montbouy.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le pré-projet établi par l'équipe municipale. Son emprise sur le site de l'école élémentaire. L'enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'opération est de 1 600 000 euros HT.

Afin de réaliser cet équipement, dont la livraison serait prévue pour la rentrée scolaire 2019-2020, Madame le Maire souligne l'importance de s'adjoindre une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer une consultation pour cette mission.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'opération de construction d'une école maternelle,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017 (chap. 23).

Au cours des débats, suite à une question de Monsieur Philippe Moreau, Madame le Maire précise que la Commission Développement Durable sera en charge d'étudier le devenir de l'actuelle école maternelle. Madame le Maire informe également l'assemblée de la réflexion en cours au niveau communautaire sur un éventuel transfert des compétences scolaires et/ou périscolaires (bâtiments et/ou services). A la demande de Madame Monique Piot, il est convenu que les comptes-rendus du groupe de travail sur la construction de la nouvelle école maternelle seront transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

### **7/ CC Canaux et Forêts en Gâtinais / Convention de groupement de commandes pour le marché 2017 « Création et renforcement des voiries »**

Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Châtenoy, Cortrat, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Sainte-Geneviève-Des-Bois et Saint-Maurice-Sur-Aveyron et ce, en vue de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation commune de travaux de création et de renforcement des voiries communales.

Ainsi, c'est la Communauté de Communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux, qui se situent en intégralité sur son territoire.

Pour la Commune de Nogent-Sur-Vernisson, les travaux concernés par cette convention sont : l'aménagement de bordures, Rue de Bellevue pour un montant estimatif de 5.975,00 € H.T. soit 7.170,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à 13 voix pour et 9 abstentions (Sylvain PHILIPPOT, Jean-Luc PICARD, Gratiane DES DORIDES, Dominique DE WILDE, Jean-Marc SECQUEVILLE, Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Dorothée GALOPIN, Raul DA SILVA BRAS),

- Donne accord pour que la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché 2017 de travaux de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux restant à la charge de la commune ;
- Approuve la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Châtenoy, Cortrat, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Sainte-Geneviève-Des-Bois et Saint-Maurice-Sur-Aveyron ;
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Au cours des débats, Madame Monique Piot souligne le nombre important de fautes d'orthographe présentes dans le projet de convention transmis par la communauté de communes.

Monsieur Jean-Marc Secqueville souhaite aborder les problèmes de définition et de suivi des travaux réalisés dans le cadre du groupement de commandes proposé chaque année par la communauté de communes. Il rappelle les difficultés rencontrées sur le précédent groupement pour la rue Le Brecq et le rendu des travaux réalisés pour lesquels des malfaçons ont été constatées (effondrement des trottoirs). Il souhaite que la communauté de communes transmette à la commune le cahier des charges transmis aux entreprises avant lancement de la consultation, pour s'assurer que les travaux correspondent bien aux besoins de la commune, et qu'il soit précisé qui sera en charge du suivi des travaux. Monsieur Jean-Marc Secqueville s'interroge également sur l'organisation de la nouvelle communauté de communes pour la gestion de ce type de groupement de commandes (gestion en interne par les services communautaires ou recours à une maîtrise d'œuvre ?). Monsieur Sylvain Philippot s'étonne du montant estimatif des travaux annoncé par la communauté de communes, car les estimations réalisées par les services techniques étaient plus importantes.

S'en suivent des échanges sur l'opportunité d'adhérer au groupement de commandes 2017, pour la réalisation des travaux rue de Bellevue. Monsieur Philippe Moreau estime qu'il conviendrait d'interpeller la communauté de communes sur les travaux réalisés rue Le Brecq, et de signaler le mécontentement de la commune sur cette réalisation. Il préconise de rester dans le groupement de commandes 2017, mais d'être exigeant sur la réalisation des travaux. Monsieur Jean-Marc Secqueville interpellera la communauté de communes sur les malfaçons des travaux réalisés en 2016 et l'organisation des travaux de 2017.

Enfin, Monsieur Jean-Marc Secqueville signale les erreurs contenues dans la rédaction de la convention de groupement de commandes, qui fait référence au Code des Marchés Publics abrogé en 2016, et rappelle que cela pourrait être problématique en cas de contestation d'une entreprise.

#### **8/ Convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD2007 et la RD607 à Nogent sur Vernisson**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux que le projet de mandat 2015-2021 du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre de sa politique de lutte contre l'insécurité routière, prévoit un aménagement de carrefour entre la RD 2007 et la RD 607 sur la Commune de Nogent sur Vernisson.

L'aménagement de la pointe-nord du centre-bourg de la Commune, avec l'implantation du nouveau magasin Bil et la construction du nouveau centre d'incendie et de secours, entraînera une augmentation du trafic d'échange entre la RD 2007 et la RD 607. Au regard des trafics concernés et des caractéristiques géométriques de la RD 2007, l'aménagement d'un carrefour a été retenu à l'intersection de ces deux routes départementales.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention visant, dans le cadre de cet aménagement, à définir les engagements réciproques du Département du Loiret et de la Commune de Nogent sur Vernisson concernant la répartition de la gestion et de l'entretien de l'ouvrage réalisé.

Madame le Maire souligne les obligations de gestion et d'entretien incombant à la Commune pour les parties d'ouvrage mentionnées dans le projet de convention, et présente le plan relatif à la répartition des zones d'entretien entre le Département et la Commune.

Madame le Maire précise que la convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par l'ensemble des parties, et sera conclue pour une durée de 20 ans, renouvelable par tacite reconduction. Le transfert de gestion interviendra à compter de la date d'achèvement des travaux de réalisation de l'aménagement.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de gestion et d'entretien de l'ouvrage dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD2007 et la RD607 à Nogent sur Vernisson, sous réserve de la modification de l'article 6 (suppression de la mention de « trois parties »), et de la modification du plan annexé des répartition des zones d'entretien (accès au CIS à la charge du département),
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention de gestion et d'entretien, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, Madame Monique Piot signale des fautes d'orthographe dans le projet de convention transmis par le Conseil Départemental du Loiret. Elle s'interroge également sur une sortie des engins de secours qui ne semble pas être matérialisée sur le plan de répartition des zones d'entretien entre la Commune et le Département. Madame le Maire précise que les premiers plans d'implantation du futur CIS comprenaient en effet une sortie spécifique pour les engins de secours. Les services du Département seront interpellés à propos.

Monsieur Jean-Marc Secqueville s'interroge sur la rédaction de l'article 6 dans lequel il est fait référence à trois parties, alors que la convention est bipartite. Une demande de précisions sera transmise aux services départementaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Monique Piot signale au Conseil Municipal que M. Riglet cesse son activité au sein de l'Union musicale, et souhaite savoir s'il est envisagé la prise en charge de nouvelles tenues pour les musiciens en 2017. Madame le Maire et Monsieur Jean-Paul Pinaud signalent que cela a été abordé en commission et que l'Union musicale doit transmettre prochainement un devis.

Fin de séance : 21h30



<b>Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 24 février 2017</b>			
Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT	Bernadette CORJON
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Loup OUDIN	Sylvain PHILIPPOT
Annie GREGOIRE	Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT
Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT
Maryse TRIPIER	Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS
Guy BENTEO	Francis PERRIER	Michèle BERTRAND	